

# 1790

## La révolution Bas-Valaisanne

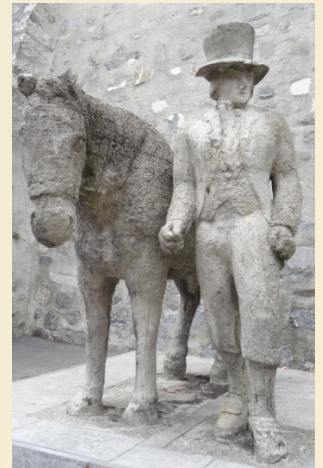
### L'affaire du Gros-Bellet

Pierre-Maurice Rey-Bellet, en présence de 2 personnes presque ivres juchées sur leurs chevaux et se querellant, s'interposa pour éviter qu'elles ne se blessent en chutant de leur monture. Dans l'intervention, l'un des protagonistes perdit du sang par les narines et alla aussitôt porter plainte au gouverneur.

Ce dernier convoqua le Gros-Bellet et le condamna à 1 louis d'or (16 francs) sous huit jours. Le Gros-Bellet s'opposa à cette peine pécuniaire qui monta successivement jusqu'à 9 louis d'or ! La tyrannie avivant les sentiments d'injustice, le Gouverneur se retrouva suspendu dans le vide par le Gros-Bellet, puis s'enfuit de Monthey !



« Tu jouas au héros;  
Tu crus courber nos nuques  
Et filas sans perruque  
En te tâtant le dos »



Statue du Gros-Bellet

### Bans (amendes) du gouverneur Schiner, octobre 1790

#### Vionnaz

Un certain **Bressoud**, pour batterie jusqu'au sang et pour contravention à la haute chasse défendue, 24 livres.

Chacun desdits cas aurait porté 60 livres (80 francs), mais par intercession de M. **Dufour**, on lui fait grâce du reste.

Un certain **Vannay** et de son curateur, pour grièves injures contre le métral, par soumission propre et avec bien de remerciement, 48 livres.

Maurice **Vannay**, pour anticipation ou coupe de bois défendue, a porté lui-même, 60 livres.

Du même, par propre soumission, pour avoir accusé en justice les taxateurs de faussaires; et n'ayant prouvé son allégation, a payé 18 livres.

Et il en alla de même de la Val-d'Illiez, Troistorrents, Monthey, d'Outrevièze, Collombey, Vouvry, Les Evouettes !

Vallesia 1968, P. Devanthey

### Sion, le 29 septembre 1790

#### Députation auprès de la Diète pour transmettre les doléances du Bas-Valais

Se trouvent à Sion, les délégués suivants : Jean Devantéry, Charles-Emmanuel de Rivaz, major de la bannière de Monthey, Hyacinthe **Cornut**, syndic de Vionnaz, Michel Pignat châtelain de Vouvry, Barthélemy Guyot, **Michel Dufour**, et d'autres qui élaborent un cahier de doléances, appelé le *Mémorial des quarante articles*. Mais rien de tangible n'est obtenu par les Bas-Valaisans.

#### Lettre de Michel Dufour, le 29 octobre à Charles-Emmanuel de Rivaz (extrait)

Nous avons reçu aujourd'hui un monitoire de Monseigneur notre évêque, en date du 28, adressé à toutes les communautés du gouvernement.

La guerre est suspendue, et on nous invite aux prières, à demander au Tout-Puissant la paix, les dons de conseil et d'intelligence.

Quand à celui-ci, je crois que nous ferions fort bien de le demander pour eux !



Michel Dufour  
Syndic du Valais